

## RESUME DU DOSSIER DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE AU VOLET TERRITORIAL DU FEAMP

La zone éligible au DLAL FEAMP est constituée des EPCI littoraux des Pays de Dinan et de Saint-Malo, secteur dénommé Côte d'Emeraude-Rance- Baie du Mont (CERBM). La zone s'étend de Fréhel à la limite interdépartementale Manche/Ille-et-Vilaine en intégrant l'estuaire de la Rance. Au total, cela concerne 104 communes, dont 37 communes littorales. La population totale de la zone éligible s'élève à 225 500 habitants. A elle seule, l'agglomération malouine qui fait partie de la zone éligible compte plus de 82 000 habitants, justifiant le dépassement du seuil de 150 000 habitants.

Les ports structurants accueillant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture se situent à Saint-Cast-Le-Guildo, Dinard, Saint-Malo, Cancale et Le Vivier-sur-Mer. Les bassins de production aquacoles se situent en Baie de la Fresnaye, Baie de l'Arguenon, Bassin de la Rance et Baie du Mont-Saint-Michel.

### Pêche et aquaculture sur CERBM

La flottille est composée de 83 navires de pêche, dont 76 armés à la pêche côtière ; elle est en diminution. On compte 400 pêcheurs professionnels sur le territoire, embarqués ou à pied. Les navires sont vieillissants (en moyenne 30 ans), les effectifs de marins pêcheurs sont également en baisse.

La production annuelle débarquée en criée est de 1283 tonnes pour St Malo, pour une valeur estimée à 3,5 millions d'€ et 710 tonnes débarquées à Saint-Cast-Le-Guildo pour une valeur estimée d'1,7 millions d'€. Par ailleurs, sont également débarqués et commercialisés hors criée plus de 2500 tonnes de bulots et 3000 tonnes de crustacés à St Malo ce qui en fait la 1<sup>ère</sup> place nationale pour les crustacés. Les volumes débarqués à St Malo/Cancale s'érodent d'années en années, mais ces places demeurent très attractives pour la coquille Saint-Jacques, la seiche, l'araignée et le bulot. On totalise également 62 tonnes de palourdes et 2 tonnes de coques pêchées à pied. Enfin, la Compagnie des Pêches de Saint-Malo qui exploite les plus grands navires de pêche industrielle français nous a déclaré une production annuelle de 1500 tonnes de filets de cabillaud, 4000 tonnes de surimis et 4000 tonnes de crevettes pour un CA annuel de 45 millions d'€.

Les prix moyens en criée sont stables mais cachent une grande variabilité au jour le jour. La situation est relativement bonne et les pêcheurs sont confiants grâce à la baisse des cours du gazole qui permet aux entreprises de poursuivre leurs activités. En s'appuyant sur tous les points de débarquements, pêcheurs malouins et castins s'appliquent à conserver sur notre territoire une pêche artisanale, côtière et durable grâce à des programmes de gestion (coquilles, araignées, etc.) qu'ils ont eux-mêmes souhaités et développés.

L'aquaculture est très majoritairement tournée vers la conchyliculture, avec un total de 138 entreprises et 586 professionnels. A l'instar de ce qui s'observe à l'échelle nationale et régionale, le nombre d'entreprises aquacoles est en diminution. La production annuelle s'élève à 2280 tonnes de moules et 575 tonnes d'huîtres pour le bassin de production Arguenon-Fresnaye, 10 906 tonnes de moules, 4129 tonnes d'huîtres creuses et 691 tonnes d'huîtres plates pour la Baie du Mont-Saint-Michel et enfin 40 tonnes d'algues et plus de 20 tonnes d'huîtres pour le bassin maritime de la Rance. Le CA annuel estimé est de plus de 40 millions d'€.

Toutefois, la crise des mortalités traversée par les professionnels depuis le milieu des années 2000 impacte fortement la viabilité de la filière ostréicole. Le nombre d'emplois dans ce secteur et les quantités vendues sont en baisse. La progression des prix permet néanmoins aux entreprises de s'en sortir mais le poids des charges est en forte hausse. Malgré la forte baisse du captage de naissain touchant la filière des huîtres plates, Cancale demeure le 1<sup>er</sup> centre de production national et européen de ce coquillage. La production de moules permet à la Baie du Mont-Saint-Michel de demeurer le 1<sup>er</sup> centre de production à l'échelle nationale, dont les produits sont distingués par une AOP développée par les professionnels eux-mêmes.

L'analyse du territoire Côte d'Emeraude – Rance – Baie du Mont-Saint-Michel conduit à l'élaboration d'un tableau des « Atouts-Faiblesses- Opportunités-Menaces » tel que ci-après :

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Territoire attractif Pluriactivité maritime forte / présence historique des activités de pêche et de conchyliculture Secteurs conchylicoles majeurs à l'échelle régionale et nationale Espaces portuaires et installations professionnelles d'importance Expérience de GIZC sur tout le territoire Forte antériorité des mesures de gestion prises par les professionnels Patrimoine naturel reconnu par de nombreux inventaires ou classement Lycée maritime de Saint-Malo et collaboration avec les professionnels (plateaux techniques, expérimentation, etc.) Entreprises faisant appel à des produits issus de nouvelles filières (crépides, algopack, etc.) Souhait des habitants et des visiteurs de découvrir les filières de production de PDM</p>	<p>Méconnaissance du public, des acteurs de l'emploi et des élus des activités maritimes et de leurs poids économique Occupation parfois conflictuelle entre différentes catégories d'acteurs (professionnels, loisirs, associations, etc.) Manque de données de connaissances sur les activités halieutiques et aquacoles, voire de loisir et l'évolution du milieu de production Multiplication des contraintes administratives (couches, « mille-feuille ») Génération de professionnels à remplacer Effectifs faibles en formation initiale, difficulté à trouver de nouveaux élèves Manque de reconnaissance de petits bassins de production conchylicole Communication sur les produits débarqués et leur qualité (AA)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en place d'un outil de concertation efficace et au service des professionnels Renforcer la connaissance des activités halieutiques et aquacoles auprès du public Ancrer les filières dans le territoire en améliorant la qualité du milieu de production Innover dans les espèces, outils et techniques de production Renforcer la communication sur les métiers et favoriser le recrutement de jeunes Valorisation des produits débarqués ou produits sur notre territoire Communiquer sur les filières d'excellence et les points forts du territoire Développer la diversification des professionnels Développer des filières de circuits courts impliquant des professionnels</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'eau Espèces invasives Risque de voir certaines production disparaître ou diminuer fortement (ex : huître plate) Occupation de plus en plus prégnante du littoral par les activités de loisir et le tourisme Reprise/création d'entreprises par des jeunes professionnels Difficulté d'accès à l'espace maritime Difficulté de recrutement et de maintien des effectifs Vieillesse des appareils de production Lourdeurs administratives et réglementaires pénalisant les initiatives Démobilisation des professionnels en raison des menaces sur certaines filières</p>

## Les enjeux locaux

Sur notre territoire, les professionnels ont fait de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux l'enjeu absolument prioritaire. Un environnement préservé permet aussi de contribuer à la valorisation qualitative des produits et aux entreprises d'accroître leur compétitivité. Si la qualité de l'eau et des milieux ne s'améliore pas, voire continue par endroit de se dégrader, ce sont toutes les filières qui en pâtiront, et pour certaines risquent même de disparaître.

D'autres objectifs doivent également être rapidement atteints :

- Les professionnels doivent pouvoir disposer des installations et équipements nécessaires à la vie de leurs entreprises ;
- Les filières demeurent trop souvent méconnues et doivent donc être mises en valeur ;
- Une meilleure connaissance des activités et des milieux est indispensable au maintien des filières aquacoles et halieutiques sur nos côtes ;
- La recherche, la consolidation des connaissances et l'expérimentation dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture constituent un enjeu majeur à développer dans le cadre du volet territorial du FEAMP, auquel devra être associé l'ensemble des parties prenantes.

Les enjeux territoriaux ont été synthétisés sous formes de trois interrogations, constituant la « feuille de route » et la base de notre stratégie locale. Au moment de l'évaluation des dossiers sollicitant le DLAL FEAMP sur notre territoire, le tableau des enjeux territoriaux croisés avec les objectifs opérationnels servira à repérer dans notre stratégie si un projet s'inscrit effectivement dans les ambitions annoncées.

Les enjeux pour la pêche et l'aquaculture sur notre territoire se résument ainsi :

ENJEUX	CONTENU	MOTS-CLES
<b>A EXPLORER</b>	<i>Comment mieux connaître les activités, les gens de mer, les opportunités de développement, les menaces sur les filières pour mieux les anticiper et y faire face ?</i>	Connaître - Chercher - Expérimenter - Etudier - Développer - Innover
<b>A SOUTENIR</b>	<i>Quelles sont les possibilités et modalités de développement et d'ancrage territorial s'offrant aux filières sur le territoire et comment y apporter des éléments permettant leur expérimentation, leur installation, leur structuration et leur développement dans un milieu préservé ?</i>	Développer - Renforcer - Renouveler - Accompagner
<b>A COORDONNER</b>	<i>Comment venir en aide et appuyer les démarches déjà entreprises par les professionnels afin de faire découvrir leur métiers, promouvoir leurs produits, attirer de nouvelles générations de producteurs et diversifier leurs activités et sources de revenus ?</i>	Actions - Promotion - Communication - Outils - Renouvellement - Valoriser

### Une stratégie locale et une ambition au service des filières

Notre candidature commune repose sur un travail de concertation engagé auprès des acteurs de la mer et du littoral. Les professionnels du territoire se connaissent et travaillent ensemble sur une façade maritime où la cohérence géographique est indéniable et axée autour du bassin maritime de la Rance. De ce fait, le périmètre concerné ne peut tenir compte des frontières administratives. La dynamique insufflée par l'élaboration de notre candidature illustre notre volonté de travailler ensemble à ce que la pêche et l'aquaculture disposent des moyens de s'inscrire durablement sur notre trait de côte.

Notre stratégie a pour objectif de traduire les ambitions du territoire en faveur de l'avenir des filières halieutiques et aquacoles. L'ensemble a été élaboré en concertation et validé en assemblée plénière par les acteurs du territoire, en tenant compte des orientations et stratégies européenne, nationale, régionale et des territoires de Pays. Tout l'enjeu a donc consisté à y faire correspondre et remonter les attentes locales des filières de la pêche et de l'aquaculture.

Les orientations stratégiques du DLAL FEAMP visent à profiter pleinement des ressources offertes par les spécificités maritimes du territoire CERBM pour en faire un levier de développement économique, en ciblant plus particulièrement l'innovation et la durabilité des projets à développer en zone côtière. La mer est désormais une réalité incontournable pour nos territoires. L'établissement de liens entre les différents usagers et occupants de la zone côtière grâce aux politiques engagées par nos Pays et à l'interpénétration de nos littoraux respectifs ont permis progressivement de renforcer le caractère maritime de nos territoires. La déclinaison de notre stratégie en fiche-action a une visée clairement opérationnelle, tout en conservant une certaine latitude de manœuvre pour la durée de la programmation.

La mise en œuvre de notre stratégie se décline donc en neuf fiches-actions :

- FA1) *Créer des outils de gouvernance et renforcer les liens interfilières*
- FA2) *Expérimenter et innover sur la zone côtière CERBM afin de diversifier les sources de revenus des professionnels*
- FA3) *Développer et diffuser les outils de connaissance et de suivi des activités halieutiques et aquacoles*
- FA4) *Garantir un milieu de production sain et préservé*
- FA5) *Soutenir les investissements permettant d'améliorer les conditions de travail*
- FA6) *Valoriser les produits de la mer locaux et augmenter la valeur ajoutée des produits commercialisés sur le territoire*
- FA7) *Promouvoir les métiers et les formations prioritairement auprès des jeunes, du public en réinsertion/reconversion et accompagner les nouveaux professionnels*
- FA8) *Coopération*
- FA9) *Animation-gestion du dispositif*

## Une gouvernance pragmatique

L'élaboration de cette candidature entre janvier et avril 2016 a reposé sur l'articulation de trois instances complémentaires :

- Une équipe projet DLAL FEAMP 2014-2020 a suivi au quotidien l'élaboration de la candidature, sous la coordination du chargé de mission Mer et Littoral
- Un comité de pilotage restreint co-présidé par les vice-présidents des deux Pays et composé d'une quinzaine de membres (CDMPMEM 22 et 35, CRC BN, DDTM 22 et 35, Lycée maritime, ACCETEM, Cap Avenir, CRB, Criée de Saint-Malo (CCI 35), Criée d'Erquy (CCI 22), Conseils de développement, Pays) a été en charge de l'élaboration de la candidature et de la rédaction du contenu de la réponse commune à l'appel à projet
- Une assemblée plénière co-présidée par les Présidents des deux Pays a rassemblé 70 membres invités, représentants la diversité des acteurs de la mer et du littoral de notre territoire, les élus du territoire concernés par le DLAL FEAMP, les organismes institutionnels, les associations, etc. Elle a été réunie à trois reprises entre janvier et avril 2016 afin de valider l'avancement du travail accompli par le COPIL restreint

La future Commission Mer et Littoral constituera l'instance pivot autour de laquelle s'articulera l'ensemble du dispositif. Il s'agira de l'instance commune à nos deux Pays, prolongement direct de la co-construction de la réponse à l'appel à projet. La CML sera chargée du suivi de la démarche, de l'audition des porteurs de projets et de la présélection des projets du DLAL FEAMP. Plus largement, elle suivra l'élaboration et la mise en œuvre par les CUP des volets mer et littoral de la stratégie des Pays. Cette organisation permettra aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture d'être informés et concertés sur tous les projets maritimes de leur territoire. Pour des raisons d'organisation et de double quorum à respecter, il est proposé que le noyau de la future CML soit composé des membres du COPIL restreint FEAMP qui ont participé à l'élaboration de la candidature, en conservant la possibilité de joindre à cette instance tout type d'acteurs maritimes qui sera en capacité de se mobiliser durant la durée de programmation.

L'animation-gestion du dispositif FEAMP sera dévolue à un/e chargé/e de mission à temps plein, spécifiquement recruté à cet effet. Le/a chargé/e de mission œuvrera à l'échelle de tout le territoire, indépendamment des frontières administratives – terrestres ou maritimes – qui le constituent. Il/Elle aura pour tâche de faire émerger des initiatives en accompagnant les porteurs de projets et les différentes instances, de promouvoir le dispositif sur l'ensemble du périmètre et d'être aux côtés des porteurs de projets, depuis le montage du dossier jusqu'à son solde.

**La dotation totale de FEAMP ainsi sollicitée par les partenaires des Pays de Saint-Malo et Dinan pour la mise en œuvre de notre stratégie DLAL s'élève à 1 750 000 €.**

### La valeur-ajoutée attendue du DLAL FEAMP sur le territoire

La plus-value attendue du DLAL FEAMP sur notre territoire réside dans sa capacité à faire émerger de nouvelles collaborations, en encourageant et en renforçant le dialogue public/privé au sein d'une instance commune et spécifiquement dédiée à l'avenir des filières halieutiques et aquacoles. Cela traduit notre volonté de capitaliser nos expériences respectives en développement local, et plus particulièrement dans le domaine de la mer et de son économie. Le programme favorise également les approches interfilières et la vision partagée des enjeux de développement de la zone côtière. Le DLAL FEAMP apparaît comme l'outil complémentaire aux financements que l'on pourrait qualifier de classique et présente l'intérêt de pouvoir accompagner des projets-pilotes, les notions d'expérimentation et d'innovation étant essentielles, tout en permettant de conforter les expériences réussies afin de les développer davantage. Enfin, la visibilité de cet engagement européen peut également contribuer à faire parler d'Europe auprès des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, à favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne à l'heure où celle-ci est régulièrement remise en question. La mise en œuvre du DLAL FEAMP est l'occasion de communiquer sur l'intervention européenne et les opportunités offertes par le financement d'initiatives locales en faveur du maintien de la pêche et de l'aquaculture sur les littoraux. Le DLAL pourra aussi contribuer à la mise en œuvre d'un axe de coopération essentiel afin de questionner les pratiques, découvrir de nouvelles méthodes et valoriser les savoir-faire, dont nous ne manquons pas non plus sur notre territoire.